

Ruée vers les passeports

Les nouveaux passeports électroniques arrivent dans les Bouches-du-Rhône. Depuis le 19 avril, il est possible d'en faire la demande auprès des services municipaux. "Les premiers exemplaires seront délivrés à partir du 11 mai prochain", selon la préfecture des Bouches-du-Rhône. 33 autres départements sont concernés, les Hauts-de-Seine et Paris étant les premiers servis depuis fin avril.

Bientôt donc la fin du calvaire pour ceux qui veulent aller aux Etats-Unis avec un passeport délivré à partir du 26 octobre 2005 qui nécessite un rendez-vous à l'ambassade US à Paris pour l'obtention d'un visa. Déjà les demandes affluent. "On est submergés de dossiers !, explique Daniel Sperling, adjoint au maire délégué à

l'état civil, aux bureaux municipaux de proximité et aux visas. *On n'a pas encore de décompte, mais durant ces vacances de Pâques, ça a démarré fort. Il faut compter un mois environ entre le dépôt du dossier et l'obtention du passeport, contre 8 jours auparavant*".

Généralement, entre 6 000 et 7 000 demandes de passeports sont formulées dans le département en avril ou en mai, contre 8 000 à 9 000 en juin. Au total l'an dernier, près de 120 000 passeports ont été délivrés dans les Bouches-du-Rhône, dont 70 000 pour des résidents marseillais.

Attention aux photos !

Ces nouveaux passeports remplaceront à terme les passeports actuels, qui restent utilisables

jusqu'à la fin de leur validité. Ils comportent une zone de lecture optique et une puce contenant notamment l'image numérisée du titulaire. Pour cela, les deux photographies d'identité à fournir doivent répondre à des critères bien précis, transmis à tous les photographes professionnels... ce qui n'empêche pas les erreurs. "Mon dossier m'a été renvoyé parce que mon visage n'était pas bien positionné sur les photos, que j'ai pourtant fait faire chez un pro", témoigne Anna, jeune Marseillaise en quête de passeport. Les dossiers peuvent être retirés dans l'un des 26 bureaux municipaux annexes. Tous les renseignements sont disponibles sur le site internet de la Ville : www.marseille.fr (rubrique "services publics et municipaux").

Laurent LEONARD